

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° II-1760

présenté par
Mme Calvez

ARTICLE 22

ÉTAT D

« Avances à l'audiovisuel public »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
France Télévisions	0	48 136 066	
ARTE France	0	5 572 913	
Radio France	0	11 775 833	
France Médias Monde	0	5 191 255	
Institut national de l'audiovisuel	0	1 794 761	
TV5 Monde	0	1 555 487	
Coopérations et synergies (<i>ligne nouvelle</i>)	74 026 315	0	
TOTAUX	74 026 315	74 026 315	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement d'appel a pour objet d'accompagner le renforcement des coopérations entre les sociétés de l'audiovisuel public en créant un nouveau programme intitulé « Coopérations et

synergies », doté de 74 millions d'euros - soit 2 % des ressources publiques de chaque entité - par la minoration à due concurrence des crédits, en AE et CP, des actions 1 des programmes 841 (48 136 066 euros), 842 (5 572 913 euros), 843 (11 775 833 euros), 844 (5 191 255), 845 (1 794 761 euros) et 847 (1 555 487 euros).